

Pôle communication

Mercredi 22 décembre 2021

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 22 décembre, a arrêté 10 projets de délibération du Congrès ; adopté 21 arrêtés et examiné 36 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

### Projets de délibération du Congrès

---

#### **Au visa de Yannick Slamet, avec Thierry Santa, membres du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui modifie la délibération n° 458 du 8 janvier 2009 portant réforme de la branche assurance vieillesse et veuvage du régime général de sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie et autres mesures d'ordre social.

> *Voir le communiqué détaillé « Réforme du régime des retraites ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui modifie les taux de cotisation à la branche chômage et à la branche famille du régime général de sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie.

> *Voir le communiqué détaillé « Taux de cotisation au régime chômage ».*

#### **Au visa d'Adolphe Digoué, avec Gilbert Tyuionon, membres du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant sur le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie et diverses dispositions d'ordre fiscal.

> *Voir le communiqué détaillé « Refonte du tarif des douanes ».*

## **Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement, avec Louis Mapou, président du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté cinq projets de délibération autorisant la cession à titre gratuit de diverses parcelles de terrain au profit des communes de Koumac, La Foa, Païta, Canala, ainsi que de l'ADRAF.

> *Voir le communiqué détaillé « Cessions et échanges de terrains ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant l'échange sans soulte de terrains entre la Nouvelle-Calédonie et la province Sud et entre la Nouvelle-Calédonie et la commune de Nouméa.

> *Voir le communiqué détaillé « Cessions et échanges de terrains ».*

## **Arrêtés du gouvernement**

---

### **Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé l'agrément de l'association Croix Rouge française pour les formations aux premiers secours.

### **Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 125 000 francs à huit structures intervenant dans le secteur du bien-être animal, soit un total d'un million de francs. Sont concernés : Animal action, l'association d'assistance aux animaux du Caillou (AAAC), la Bande à Nounou, Bien naître animal, Chats de Nouvelle-Calédonie, le Refuge animalier de Nouvelle-Calédonie, la société de protection des animaux de Nouvelle-Calédonie et le syndicat intercommunal à vocation multiple du Sud.

### **Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré un agrément provisoire à la société de transports sanitaires terrestres Korail ambulance.

### **Au visa d'Adolphe Digoué, avec Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté diverses dispositions d'ordre fiscal, en application du projet de délibération portant tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie pour l'année 2022. Ce texte actualise la liste des positions selon le nouveau tarif des douanes.

### Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers de la société Air Loyauté pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 26 mars 2022. Par rapport aux années précédentes, une rotation circulaire quotidienne entre les îles Loyauté est prévue. Elle est opérée en Twin-Otter (19 places) ou en Beech 200 (9 places). Cette rotation décolle de Magenta à 6 heures 45 (6 heures 30 le dimanche), pour desservir successivement Maré, Lifou, Ouvéa, Lifou et Maré, avant de revenir à Magenta.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers de la société Air Calédonie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2022. Il prévoit un programme de base assorti d'une déclinaison de haute saison (vacances scolaires, longs week-ends). Ainsi, la semaine normale de référence baisse à 64 rotations hebdomadaires contre 76 durant la précédente période de 2021. Lifou reste la première destination du réseau avec plus d'un tiers des vols programmés. S'agissant de la desserte du nord de la Grande Terre, quatre vols par semaine sont proposés vers Koné.

### Au visa de Gilbert Tyuïenon, avec Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le Fonds social de l'habitat (FSH) au bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer pour l'acquisition d'un terrain situé dans le quartier du Haut-Magenta, à Nouméa. Deux opérations immobilières y seront réalisées prochainement, l'une à caractère social comprenant 77 logements aidés au bénéfice des ayants droit du FSH et l'autre, à caractère intermédiaire, comprenant plus d'une centaine de lots à bâtir. L'exonération des droits d'enregistrement, calculée uniquement sur la partie du terrain destinée aux logements sociaux (71 % du foncier), est évaluée à 29,71 millions de francs.

### Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a acquis, pour 1,8 million de francs, les objets suivants qui entreront dans le patrimoine de la collectivité et enrichiront les collections du musée de Nouvelle-Calédonie :
- un bâton sculpté d'un visage d'origine kanak, datant du 19<sup>e</sup> siècle, issu de la vente Dodier-Meyer du 14 février 2021 ;
  - un gramophone à pavillon en laiton de marque Columbia n°15, réparé ;
  - une maquette d'entrepôt maori « pataka », faite par M. Reid en Nouvelle-Zélande en 1962 ;
  - un ouvrage original du n°18 de mars 1912 de la *Revue agricole* de la Chambre d'Agriculture de la Nouvelle-Calédonie ;
  - un ouvrage scolaire original *Animaux et plantes des pays tropicaux*, avec tampon de l'école Frédéric-Surleau du 26 mars 1966.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 2,45 millions de francs de subventions à diverses associations et organismes culturels :
- 450 000 francs pour l'association des amis et fans du Grand Casting afin de permettre le déplacement en Métropole d'un jeune talent calédonien handicapé moteur, sélectionné pour la première étape de l'émission « The Voice France » à Paris, en décembre ;
  - 500 000 francs pour le comité de la fête des produits de Yaté dont la 23<sup>e</sup> édition a eu lieu les 3, 4 et 5 septembre 2021 à la tribu de Waho ;
  - 1,5 million de francs pour la compagnie de théâtre Valik, fortement impactée par la crise sanitaire en raison de l'annulation de ses représentations en septembre et octobre.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 11,5 millions de francs de subventions à quatre associations d'éducation populaire et de jeunesse : les Villages de Magenta (3,55 millions de francs), la Fédération des œuvres laïques (2,35 millions), l'association calédonienne pour l'animation et la formation (4,1 millions) et l'association des scouts et guides de Nouvelle-Calédonie (1,5 million).

### **Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 5 millions de francs de subventions à la société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) afin de lui permettre d'élaborer son plan stratégique.

### **Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la SARL Objectif Emploi-Formation/Hanvie en qualité de structure d'insertion par le travail. Ce dispositif vise à favoriser l'insertion professionnelle des personnes qui rencontrent des difficultés importantes d'intégration sociale et professionnelle. Il propose un parcours spécifique et individualisé d'une durée maximale de 12 mois, adapté à chaque bénéficiaire, et organisé en trois phases successives. Les personnes en insertion sont amenées progressivement vers l'emploi en privilégiant l'apprentissage par le geste et la confiance en soi.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis sept entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises dans l'impossibilité de fournir du travail à leurs salariés soit sur le lieu de travail soit en télétravail, durant le confinement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 30 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises confrontées à une baisse d'activité due directement ou indirectement au confinement. Cette baisse d'activité peut se traduire par une baisse de clientèle, l'interdiction d'accueil du public, des difficultés d'approvisionnement, l'incapacité du personnel de l'entreprise à accéder à son lieu de travail.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 17 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au

17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises concernées par l'arrêté conjoint prévoyant les fermetures d'établissements durant le confinement.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 10 entreprises et employeurs de personnel de maison au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises et d'employeurs dans l'impossibilité de mettre en place des mesures de prévention pour leur salarié ou leur clientèle durant le confinement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé le bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 du 1<sup>er</sup> novembre jusqu'au 31 décembre 2021, pour quatre entreprises. Il s'agit d'entreprises qui justifient de difficultés économiques significatives, telles qu'une baisse significative du chiffre d'affaires, une dégradation de la trésorerie ou des pertes d'exploitation.

## Arrêtés de nomination

---

### **Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Paul Ivami en qualité de chef du service de l'exécution budgétaire de la direction du Budget et des affaires financières.

### **Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Georges Selefén en qualité de directeur des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Sandra Gayral en qualité de chef du service mines et carrières de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie.

### **Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Frédéric Thomas-Dumont en qualité de chef de service de prévention de la déscolarisation et d'insertion de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.

### **Au visa de Vaimu'a Muliava, avec Christopher Gygès, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mathieu Hernandez en qualité de chef du service infrastructures de la direction du Numérique et de la modernisation.

## Arrêtés de désignation

---

### Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2021-1361/GNC du 25 août 2021 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse, des actions en faveur de la solidarité, du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la promotion internationale du tourisme, des relations extérieures en lien avec le président et des relations avec le conseil économique social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

\* \*  
\*

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis quatre avis favorables sur une demande de visa de long séjour et treize avis favorables sur une demande de titre de séjour. Il a également accordé quatorze autorisations de travail et en a renouvelé cinq.

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret portant modification du décret n° 84-810 du 30 août 1984 relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à la prévention de la pollution, à la sûreté et à la certification sociale des navires.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Joseph Manauté**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.